

ALTÉRITÉS PROBLÉMATIQUES, FRONTIÈRES SOCIALES ET AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS DE CASABLANCA (MAROC)

Marie-Pierre ANGLADE

Laboratoire CITERES-ÉMAM (Équipe Monde Arabe et Méditerranée), Université de Tours

Résumé

À Casablanca, face à la recrudescence de pratiques transgressives dont cet article décrit le rôle dans les changements affectant certaines frontières sociales, les pouvoirs publics furent amenés à prendre des mesures concernant la gestion des espaces publics et leur image. L'étude socio-spatiale de jardins du centre-ville, des solutions envisagées en matière de régulation des appropriations habitantes, et de leurs effets envisagés sur les identités de quartier, nous offre un éclairage sur les préoccupations des autorités quant à la gestion de la visibilité des frontières sociales et de l'imposition d'un mode de vie légitime.

Abstract

In Casablanca, in the face of such deviant practices whom this article describes the role in the change of certain social boundaries, the authorities – administrations of urban design, police force – took action as far as the public spaces control and their image were concerned. The socio-spatial study of city centre gardens, of considered solutions for the regulation of the inhabitants' appropriations and of their effects on the residential area identities highlight the authorities' intentions with the control of the social boundaries visibility and the imposition of a rightful lifestyle.

« *La nuit a débordé sur le jour et le Casablanca des années de crise a investi la ville. Paupérisation, urbanisation frappée du label tiers-monde, Casablanca est devenu un Chicago africain. La rupture entre les valeurs traditionnelles et celles de l'Occident, mal digérées, a opéré une intrusion là où régnait le vide spirituel. Le tissu social urbain a enfanté des monstres.* » (Samie, 2000)

À Casablanca, métropole de près de 4,5 millions d'habitants et moteur essentiel des flux de la conurbation atlantique marocaine, la dualité et la visibilité des pratiques transgressives observées dans les espaces publics – consommateurs de psychotropes ou d'alcool en réunion, sans-abri (Anglade, 2006, 2008) – n'ont échappé ni à la presse (*cf.* ci-dessus), ni aux habitants soucieux des bonnes mœurs, ni aux pouvoirs publics. La force de ces appropriations remet en cause la conception des espaces publics traditionnellement perçus comme les lieux de l'indifférenciation (Navez-Bouchanine, 2005). Dans la mesure où les politiques d'aménagement tendaient au renforcement des réflexes de cloisonnement entre quartiers résidentiels érigés sous le Protectorat et reconduits à l'Indépendance par les différences de classes vivaces, les espaces périphériques semblaient jusque ici les principales cibles de la planification urbaine (Rachik, 2002a). Les craintes se focalisaient en effet sur ces espaces potentiels d'émeutes à forte densité, quartiers d'habitat dégradé où se mêlent étrangeté et phénomènes complexes de fragmentation socio-spatiale (Navez-Bouchanine, 2002). Or, de 2003 à 2006, l'aménagement d'espaces publics du centre-ville et de l'ancienne médina (quartier historique populaire) révèle les nouvelles préoccupations des autorités. Le choix de l'action sur l'espace participe de l'émergence d'un nouvel impératif de sûreté urbaine qu'il s'agira de mettre en perspective avec la reconnaissance, par les politiques de la ville malgré elles, d'infimes points d'érosion de certaines frontières sociales. Enfin, en invoquant la nécessité de se placer du côté des pratiques fortement stigmatisées de la « ville bis » (Agier, 1999), cette recherche entend interroger l'autre versant de la « co-production de la ville » (Berry-Chikhaoui, Deboulet, 2000) en décrivant les modes d'imposition de l'aménagement d'espaces aux citoyens qui se les approprient, négociant leur place en ville par des pratiques émergeant en contrepoint du quotidien normatif et révélant, aux yeux de tous, la détresse de certaines réalités sociales.

1. EXPOSITION DE L'INCONVENANCE ET FRONTIÈRES SOCIALES

Il est avant tout essentiel d'interpréter cette irruption à la vue de tous de pratiques non conformes dans les rues de Casablanca comme une transgression grave. Ce processus de visibilité s'opère dans un double mouvement : le contexte de dégradation extrême des conditions de vie (pauvreté, promiscuité) pousse d'une part les habitants à se cacher au dehors, à l'abri du regard de leurs familles ; les usagers transgressifs s'offrent alors à la vue du jugement des passants, confrontés à des altérités problématiques du point de vue de l'injonction sociétale faite à la sphère privée de contenir les dérogations aux règles de bienséance. C'est en effet cet aspect du rapport des individus aux normes sociales – les infractions ne sont admises que cachées, dans un jeu subtil entre maîtrise du mensonge, multiplicité des rôles sociaux et interprétation des normes (Ferrié, 1995) – qui transforme les « pratiques non officielles » (Weber, 1989)¹ traditionnellement confinées dans le secret du privé des familles, en pratiques véritablement hors normes car visibles. Ce n'est donc pas tant le caractère illégal de ces pratiques qui pose problème aux représentations que leur visibilité, susceptible de plonger les familles et les *derb*² des usagers transgressifs dans le déshonneur. Paradoxalement, c'est précisément pour leur statut que les espaces publics sont si fortement appropriés, considérés comme libres d'usage. Si ces pratiques mobilisent diversement les espaces

¹ Avec un sens détourné de l'expression de Florence Weber pour qui ces pratiques représentaient les activités menées parallèlement au travail salarié à l'usine par les habitants de la ville de Dambront, comme l'entretien du potager.

² Entités socio-spatiales correspondant à des impasses, sous-quartiers, cités, groupes d'interconnaissance (Navez-Bouchanine, 1997).

publics selon les caractères morphologiques et sociaux de ceux-ci, l'expression de besoins ayant conduit les habitants de la ville à investir l'espace considéré comme ressource participe de revendications intuitives de droit à la ville. Pourtant, les représentations sociétales construites sur la base de codes de conduite anciens, hérités des droits coutumiers et religieux, relaient la prégnance d'un véritable monde domestique (Wirth, 1997) prônant la non ingérence dans les espaces publics par les usagers supposés traditionnellement concentrer leurs investissements dans l'espace privé (Navez-Bouchanine, 1997). Par ailleurs, le sens du « monde domestique » pour les familles précaires doit être saisi dans la perspective de l'accès de ces dernières à la ville et donc à l'entraide, ce qui implique d'élargir ses réseaux sociaux qui s'élaborent souvent autour de la maison, base du quotidien (Agiar, 1999).

Ainsi, sans être totalement remise en question, la prégnance de la domesticité dans les représentations se voit bousculée dans l'ordre établi, entraînant d'infimes changements sociaux affectant les frontières sociales. On peut citer (*i*) la porosité des frontières entre espaces des quartiers d'origine, limitrophes des domiciles des usagers, et espaces anonymes du centre-ville, désormais affecté par l'entre-deux des situations socio-spatiales stigmatisées de ses usagers lorsque ceux-ci exportent leurs pratiques hors normes au dehors de leurs quartiers, et (*ii*) la fluctuation des limites entre privé et public en lien avec l'évolution du rapport aux normes sociales dans le sens d'une moins grande permissivité aux pratiques transgressives en privé. Dans ce sens, l'exposition publique de l'inconvenance et un faisceau de tensions exacerbées par réprobation des habitants vis-à-vis de la dégradation de leur ville, de leurs conditions de vie, des incivilités et autres violences inhérentes aux sociabilités de rue (Anglade, 2008) ont lancé un défi socio-spatial aux pouvoirs publics – élus, aménageurs, forces de police.

2. QUELLE IMAGE POUR LA VILLE : « CALCUTTA OU BARCELONE » ?

À partir de 2004, commence à se négocier la transition entre le premier Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et son successeur aujourd'hui en cours d'élaboration. En réponse aux politiques d'ambition royale³ se faisant pressante à développer de nombreux projets d'envergure structurante comme la nouvelle marina, la réhabilitation de la gare de Casa Port, le pôle technologique de « Casa Shore Park » ou le Plan de Déplacements Urbains, la ville se dote d'un outil d'orientation, le programme « Casablanca 2012 », élaboré par le Conseil Régional de Tourisme (CRT) de Casablanca et définissant les bases du développement urbain en vue de l'accueil d'un million de touristes à Casablanca⁴. Ce programme se présente comme une alternative à « une vision "apocalyptique" où Casablanca s'enfonce dans le sous-développement et la paupérisation [en devenant] l'une des grandes concentrations urbaines du Tiers Monde ». Tandis qu'elle pose la question du choix de son modèle de développement, « Calcutta ou Barcelone » (CRT, 2004), la Municipalité condamne plutôt la désagrégation de la fonction didactique des espaces publics à la faveur d'une conjoncture économique ayant poussé les habitants à s'approprier les rues pour l'exercice de leurs activités professionnelles précaires : « l'espace public souffre de multiples agressions allant de l'occupation illégale, au manque de mobilier urbain » (Ville de Casablanca, 2006), allusion à la piètre qualité des infrastructures publiques sans cesse dégradées par les usagers et les vendeurs de l'informel. Il leur faut (ré)apprendre l'ordre, la propreté, ce qui fait défaut aux interactions menées dans les espaces publics aujourd'hui. Le discours municipal sur l'image de la ville se fait ici l'écho des représentations habitantes, fustigeant la population des bidonvilles, ces *âarobi*⁵ prétendument responsables de la dégradation du vivre-ensemble urbain (Navez-Bouchanine, 2005).

³ Le Roi Mohammed VI a retenu l'expérience de son père, le Roi Hassan II, dont le projet structurant de l'Avenue Royale mit 15 ans à trouver son rythme.

⁴ Au niveau national, le programme « Vision 2010 » prévoit l'accueil de 10 millions de touristes grâce notamment aux infrastructures des 6 cités balnéaires définies par le « Plan Azur ».

⁵ Ruraux ; par extension, sans savoir-vivre ni culture.

En attendant de redonner son éclat aux merveilles de l'architecture des années 30 sous l'impulsion de l'Inspection Régionale des Sites et des Monuments Historiques chargée de leur classement, le CRT préfère opter pour une valorisation d'attractions à portée du centre-ville, allant ainsi dans le sens de la construction d'un discours patrimonial pour la ville (Cattedra, 2003) réputée ne présenter ni attrait ni filiation avec l'architecture ocre typique de « l'authentique Marrakech » (CRT, 2004). Par la suite, le développement des infrastructures de loisirs et culturels ne manquera pas d'entraîner la relance de la croissance à travers un renouveau de l'investissement industriel. Devant le spectacle d'un environnement urbain soigné, certaines valeurs morales telles que la « démocratie urbaine » (CRT, 2004) et le civisme des citoyens ne pourront que se remobiliser d'elles-mêmes pour le respect des règles de vie collectives.

Si ce nécessaire retour des bienfaits du confort urbain ne constitue certes pas une nouveauté de la part d'acteurs institutionnels – l'amélioration de la voirie, de la gestion des déchets, des déplacements urbains, ainsi que l'adduction d'eau et d'électricité⁶ essaient dans la littérature urbanistique –, cette impératif de repenser le mode de vie urbain en termes d'accès populaire et massif à des équipements publics à visée culturelle doit être lié aux événements graves que sont les attentats du 16 mai 2003. Ils touchèrent 5 espaces publics du centre-ville, faisant 44 victimes dont 11 kamikazes, et firent redécouvrir à la ville la nation de sa périphérie et de ses bidonvilles à travers les ambitions djihadistes⁷ des jeunes les plus faibles et les plus désespérés, ainsi que la force de ses frontières sociales (Belaala, 2004).

Parallèlement, la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN), ajoutant au climat répressif palpable, dote Casablanca de forces spéciales de police, les Groupes Urbains de Sécurité (GUS) dans le but d'assurer une présence policière au plus proche des préoccupations habitantes.

3. ENTRER DANS L'ORDRE DU CENTRE-VILLE

C'est dans ce contexte qu'en 2006, la Commune de Casablanca confie l'aménagement de trois jardins, en partenariat avec *Dar al Khadamat*⁸, à une filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) à Rabat, *Al Manar Développement*, créée auparavant pour le suivi du projet et du chantier de la Marina. Le projet d'aménagement du jardin Zerktouni, situé en périphérie de l'ancienne médina, s'inscrit dans la perspective de son statut récemment acquis car situé en point d'orgue d'un circuit touristique dessiné au fil des années par l'implantation d'équipements et de la réhabilitation des remparts, et menant, sur le pourtour des remparts, des *souqs* au Rick's Café, en passant par un restaurant haut de gamme, et un lieu saint, le tombeau de Sidi Allal el-Kairouani, à qui l'on fait désormais jouer un rôle dans l'origine du nom de la ville par une plaque explicative⁹ apposée en 2005.

3.1. CONTRE L'ANNEXION DES ESPACES PUBLICS À LA SPHÈRE PRIVÉE

Ces aménagements d'espaces verts proposés par le Service de la Culture et des Animations de la Ville permettent, dans un premier temps, la redécouverte de la ville dans le cadre du Festival de Casablanca prévu pour le mois de juillet 2006. La disposition démagogique d'œuvres artistiques

⁶ La gestion déléguée par des partenaires privés de l'eau (la LYDEC, filiale de la Lyonnaise des Eaux) et des déchets (la SITA) respectivement à partir de 1997 et 2003 améliora le cadre de vie des habitants.

⁷ Malgré l'aménagement du cadre légal en fonction de la menace terroriste et une répression massive, les arrestations de 2007 ont montré l'existence de réseaux toujours vivaces dans les quartiers périphériques populaires.

⁸ Cette « Maison des Services » est le service municipal d'aménagement sous forme de guichet unique créé par la Commune de Casablanca en 2005 afin de remplacer les 16 services des arrondissements.

⁹ Apposée en 2005, elle vient couronner l'ensemble des équipements : le restaurant Sqala et son luxuriant jardin clos aménagé en 2003 et le Rick's Café en 2004, en référence au café du film « Casablanca » tourné dans les studios d'Hollywood.

collectives le long du parcours constitue une attraction supplémentaire sur le thème de la mobilisation des forces vives des habitants d'un quartier à la réputation difficile et de la démonstration des compétences. Aujourd'hui, cette promenade, à proximité immédiate du mouillage des bateaux de croisière et des services du centre-ville, ambitionne de fournir aux touristes un parcours de découverte des attraits commerciaux et patrimoniaux de la ville, sécurisé car balisé et contournant l'ancienne médina, centre historique se présentant sous la forme d'un dédale inextricable d'habitations rendues insalubres sous l'effet d'une population croissante et démunie. De fait, ce quartier en situation socio-spatiale précaire ne comporte aucun attrait justifiant que les touristes s'y aventurent au risque de se perdre.

Du fait de la complexité de la tâche à entreprendre dans tout le noyau historique, le projet d'aménagement des trois jardins reçoit un accueil froid de la part de la Wilaya désireuse de lier toute action à une réflexion globale sur le devenir du centre historique. De fait, les lignes directrices du projet existent, la réhabilitation de l'ancienne médina étant devenue le fil d'Ariane de la rénovation urbaine depuis sa première évocation par l'Agence Urbaine de Casablanca (AUC) en 1988 (Cattedra, 2003). Mais la valorisation d'éléments ponctuels de consommation immédiate, cristallisation de la légitimité temporelle et par là même patrimoniale de la « ville historique », prit le pas sur la conception du quartier comme lieu de vie d'habitants démunis, comme le montre l'étude de sa toponymie : dans ses documents techniques concernant la Marina, *Al Manar Développement* utilise déjà l'expression « *almadina alâariqa* », ville historique, au lieu de l'expression « *almadina alqadima* », ville ancienne, proche de l'expression utilisée par les habitantes.

Les pratiques accueillies par le jardin Zerktouni sont liées à son statut et sa morphologie d'espace vert d'un quartier d'habitation populaire : jeux de football des enfants dans les allées, consommation diurne et nocturne d'alcool en réunion, séchage du linge sur les grilles le ceinturant. Les aménagements consistent en un retrait des grilles, le débroussaillage de végétaux, le repavage des allées, le remplacement des bancs et un dispositif de « mâts très hauts [qui] permettront un éclairage important afin de dissuader l'appropriation nocturne des lieux » selon l'architecte d'*Al Manar Développement*, responsable de la maîtrise d'œuvre. Un retour sur l'aménagement en enclos urbain en 2003 du jardin du Sacré-Cœur en centre-ville par la mise en œuvre de grilles autour de l'ancienne cathédrale nous renseigne sur les différences de vocabulaire dépendant de la proximité des espaces aux domiciles des habitants. Dans les deux projets, les aménageurs traquent tout caractère privatif : dans le centre-ville, un groupe de consommateurs violents de psychotropes avaient construit un abri de fortune contre un flanc du Sacré-Cœur ; au jardin Zerktouni, par la disposition de linge, les habitants du pourtour immédiat du jardin rendaient visibles leurs conflits d'accès aux terrasses dus à des loyers impayés et des querelles de voisinage.

Le vocabulaire requis dans les deux projets pour le traitement des limites physiques des espaces revêt le même sens aux yeux des pouvoirs publics : l'espace public se doit de rester accessible à tous, chose rendue impossible par des situations d'appropriation jugées abusives. Agir sur les seuils, c'est agir sur les transitions, les passages entre ordres sociaux. Les seuils se font reflets des frontières sociales instaurées par la confrontation de chacun à des altérités problématiques, à des interactions redoutées, à des confrontations muettes avec l'étranger. « Tout doit rentrer dans l'ordre » (architecte d'*Al Manar*, juin 2006), à commencer par la frontière privé vs public dont la porosité relève de l'indécence.

D'autres faits récents illustrent cette conception des espaces publics. Dès 2003, le *Wali* de Casablanca avait fait raser les boutiques de l'ancienne médina qui couvraient illégalement la place de *Bab Essouq*. Par ailleurs, les politiques d'aménagement font écho aux jeux spatiaux de déplacements d'utilisateurs perturbateurs, poussés vers leurs quartiers d'origine par les GUS dont l'objectif actuel est d'invisibiliser les écarts à la loi en procédant par la force de l'exemple. Politiques urbaines et répressives nouent ici de tristes liens sous le prétexte que l'ancienne médina doit policer ses mœurs afin d'entrer dans le centre-ville.

3.2. LÉGITIMITÉ DE LA PROMOTION DU MODE DE VIE IDÉALISÉ

On voit combien l'urbanisme cherche à se proclamer outil privilégié de la réinvention des normes des lieux par le biais d'interventions soumises à législation et expertise policée. Par là même, les politiques urbaines œuvrent à la construction de l'image d'une ville accueillante à l'adresse des populations aisées que sont les touristes, la catégorie sociale instituée des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE), les immigrés occidentaux de haut standing...

À l'instar de la France où les actions urbanistiques vis-à-vis des banlieues « déploient des mesures insensibles à la complexité des pratiques, des actions matérielles et des transactions culturelles, alourdissant souvent les handicaps et les contraintes qui pèsent sur les populations démunies » (Genestier, 1993), les discours publics visent à contenir les excès de l'ancienne médina. Cette correspondance des actions montre la force des influences de l'ancienne métropole dans les références fondant les projets (Taoufik, Verdeil, 2006), lorsque ceux-ci traduisent en termes de modernité la même ambition de contenir les pratiques habitantes à la sphère privée. Les deux centres-villes de Casablanca, où se mêlent quête d'anonymat, de desserrement du contrôle social, et réinvention de la confrontation à l'Autre, se doivent de rester le lieu privilégié de l'expression du mode de vie légitime de ceux qui ont les moyens de l'accès aux plaisirs de la ville. L'évolution de la toponymie de la nouvelle médina nous renseigne sur l'association dans les représentations urbanistiques entre modernité et mode de vie légitime : elle fut, sous le Protectorat, « *dénommée nouvelle et non moderne comme la première : la modernité n'appartenant à l'époque, dans la posture idéologique du protectorat français, qu'aux paradigmes de l'Occident* » (Cattedra, 2003). Dans ce sens, la modernité et son corollaire idéologique, les changements sociaux, restent, aux yeux des pouvoirs publics, l'apanage des classes aisées. De nombreux travaux en sciences sociales ont pourtant décrit la variété des changements sociaux affectant les modes d'habiter des classes sociales peu aisées (Magri, 1993).

4. ROMPRE AVEC LES RÉFLEXES URBANISTIQUES

On ne peut affirmer que les buts des politiques d'aménagement – éduquer la société, entraîner la ville vers le progrès – négligent les particularités divergentes des habitants de l'ancienne médina, mais rendent ceux-ci captifs de la localisation géographique centrale de leur quartier en refusant à l'ancienne médina le privilège d'exprimer le polymorphisme de son identité. Si « la notion d'échelle, appliquée à l'espace urbain, permet d'appréhender le territoire de la ville dans ses dimensions spatiales et temporelles, non comme une unité homogène mais comme un espace composé, formé de la sédimentation et de l'articulation de multiples sous-territoires » (Arrif, Hayot, 2001), alors les politiques d'aménagement s'égarent à considérer l'identité de l'ancienne médina comme un tout uniforme. Car les frontières sociales affleurant dans la parole des habitants disent toute la complexité de leur perception de leurs espaces vécus. Son tissu social continue ainsi de s'appuyer sur les *derb*, sous-espaces multiples correspondant aux réseaux d'entraide de proximité. Par ailleurs, des distances sociales sont apparues malgré la proximité spatiale, porteuses de tensions quant aux revendications d'appartenance à l'authentique ancienne médina. D'aucuns avancent la légitimité de la localisation intra-muros de leurs logements et du véritable mode de vie *bidaoui*¹⁰ par la transmission intergénérationnelle d'un patrimoine, d'autres prétextent des difficultés analogues d'accès au monde du travail faisant de leur identité économique le ferment du quartier. Enfin, les pratiques et aspirations liées à l'émigration clandestine – entendue comme *vellités* de projets, mode de vie de ceux qui restent, et non *stratégies* de vie à l'étranger –, ainsi que le repli des sociabilités sur le quartier qui en découle traduisent un enfermement socio-spatial loin de représenter le lot commun de l'ensemble des habitants.

S'il existe une « délimitation sociologique [qui] tient à la différence des degrés » de participation des membres de la société (Simmel, 1999), l'existence de frontières sociales, incarnées ici dans le parcours touristique du pourtour de l'ancienne médina, implique l'isolement des « membres partiels » de la

¹⁰ Habitant de Casablanca. Féminin : *bidaoui*à.

société – habitants de la médina – qui attendent d'elle les mêmes bénéfices et destins que les autres membres – habitants au mode de vie légitime. De par la promotion par les discours publics de l'indifférence aux pratiques induites par les structures sociétales, la montée du ressentiment des habitants est à craindre. Les équipements jalonnant le parcours touristique – autant de plaisirs hors d'atteinte si proches et si loin – éveillent déjà la jalousie des plus jeunes. Par ailleurs, l'édification de la Grande Mosquée inaugurée en 1993 se présentant à l'époque comme la pierre angulaire de la « dynamique de réhabilitation culturelle de la médina et de "requalification confessionnelle" du centre-ville » a davantage été perçue par les habitants comme une stratégie de dépossession de l'identité religieuse de l'ancienne médina vis-à-vis du rôle croissant de ses mosquées (Cattedra, Bennani, 1998). D'autre part, ne considérer que la seule frontière privé-public à l'œuvre dans les pratiques transgressives – ce qui ressort de l'étude de l'imposition des normes aux nouveaux lieux touristiques – revient à se priver de clefs de lecture riches de ce qui se nouent comme interactions en espaces publics et confrontations des groupes sociaux. C'est, par exemple, faire peu de cas de la capacité de mise à distance naturelle des habitants à régir la diversité des urbanités : les passants traversent le Parc de la Ligue Arabe en centre-ville sans jamais interagir avec les buveurs en réunion. Face aux interpellations masculines, les femmes ont appris à gérer leurs réponses par l'indifférence profonde ou l'adoption de vêtements à connotation religieuse, qui agit comme un filtre à toute proposition indécente. Les aménageurs semblent donc sous-estimer la fonction pacifiante des espaces publics de Casablanca, consacrant la ville comme le front ouvert d'hostilités urbaines permanentes ou d'émeutes (Rachik, 2002b).

Enfin, déplorer les réflexes urbanistiques n'équivaut pas à fustiger les compétences des services d'aménagement. Les décideurs ont organisé les contestations à de nombreuses reprises, comme en 1995 et 1996 dans le processus accordant le transfert de la gestion de la distribution d'eau d'une régie publique à une entreprise privée (Rachik, 2002b). On peut déplorer *a contrario* la perspective de nivellement des pratiques par le haut.

CONCLUSION

L'observation des sens revêtus par l'espace, entre formes concrètes pour les habitants ordinaires et dimension politique abstraite pour les acteurs institutionnels, apporte un éclairage sur l'effet des perceptions invalidantes, essaïmant non seulement les représentations communément admises, mais aussi les politiques d'aménagement dont le vœu de mise en ordre de la ville peut faire redouter au moins trois excès. Le manque de moyens et de temps accordé à la réhabilitation de l'ancienne médina pourrait tout d'abord jouer contre la ville si un processus de gentrification (Authier, Bacqué, Guérin-Pace, 2007) venait à se greffer sur ce qui n'est encore qu'un parcours touristique de contournement et amplifier de ce fait les conflits entre populations à référents culturels différents. En sens contraire, si le repli du quartier se poursuivait par le biais du renfort de ses normes propres, déjà apparues en matière d'activités professionnelles liées à la proximité du port, la fragmentation qui en découlerait entraînerait davantage de précarité. Enfin, on peut craindre une inflation de conflits en milieu domestique si les usagers s'adonnant à la boisson se voyaient contraints de rester chez eux par des aménagements refusant aux espaces publics leur fonction actuelle de « soupape ».

LISTE DES SIGLES

AUC	Agence Urbaine de Casablanca
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CRT	Conseil Régional du Tourisme
DGSN	Direction Générale de la Sûreté Nationale
GUS	Groupes Urbains de Sécurité
MRE	Marocains Résidant à l'Étranger
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

- BIBLIOGRAPHIE -

- Agier M.** (1999), *L'invention de la ville. Banlieues, townships, invasions et favelas*, Éditions des Archives Contemporaines, Paris.
- Anglade M.-P.** (2006), « Sociabilités et interdépendances au souk de Derb Cuba, Casablanca. Portrait de deux groupes de buveurs », *Espaces & Sociétés*, n°126, pp. 87-102.
- Anglade M.-P.** (2008), « Formes socio-spatiales du côtoiement femmes-hommes en espaces publics : normes sociales, drogues et violences au jardin "Nevada" de Casablanca (Maroc) », École Doctorale d'Été « Genre en Méditerranée », Rabat, document de travail, 24 p., U.R.L. : <http://ramses2.mmsch.univ-aix.fr/Ecole-Doctorale/Anglade.pdf> [page consultée le 13.10.2008].
- Arrif A. et Hayot A.** (2001), « Les territoires dans la ville : frontières sociales et symboliques à Marseille », in Bromberger C. et Morel A. (dir.), *Limites floues, frontières vives : des variations culturelles en France et en Europe*, Éditions de la MSH, Paris, pp. 311-334.
- Authier J.-Y., Bacqué M.-H. et Guérin-Pace F.** (dir.) (2007), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La Découverte, Paris.
- Belaala S.** (2004), « Misère et djihad au Maroc », *Le Monde Diplomatique*, U.R.L. : <http://www.monde-diplomatique.fr/2004/11/BELAALA/11654> [page consultée le 13.10.2008].
- Berry-Chikhaoui I. et Deboulet A.** (dir.) (2000), *Les compétences des citoyens dans le Monde Arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Karthala, Paris, Urbama, Tours, IRMC, Tunis.
- Cattedra R. et Bennani H.** (1998), « L'invention patrimoniale de la médina de Casablanca : de "ville-indigène" au centre historique », in Dakhlija J. (dir.), *Urbanité arabe. Hommage à Bernard Lepetit*, Actes Sud, Paris, pp. 322-352.
- Cattedra R.** (2003), « Casablanca : la réconciliation patrimoniale comme enjeu de l'identité urbaine », *Rives nord-méditerranéennes*, n°16, U.R.L. : <http://rives.revues.org/document436.html> [page consultée le 13.10.2008].
- CRT** (2004), *Casablanca 2012. Métropole d'envergure internationale. Vision, ambition et mutations urbaines. Contrat Programme 2004-2012*, à compte d'auteur, Casablanca.
- Ferrié J.-N.** (1995), « Culture publique et "lieux intérieurs" au Maroc », *Politix*, Vol. 8, n°31, pp. 187-202.
- Genestier P.** (1993), « Mode de vie normal et normalisation de l'espace. Les références et les postulats de la politique de la ville », *Espaces & Sociétés*, n°73, pp. 31-49.
- Souami T. et Verdeil É.** (dir.) (2006), *Concevoir et gérer les villes : milieux d'urbanistes du sud de la Méditerranée*, Institut Français du Proche-Orient, Institut Français d'Urbanisme, Economica, Anthropos, Paris.
- Magri S.** (1993), « L'intérieur domestique. Pour une analyse du changement dans les manières d'habiter », *Genèses*, n°28, pp. 146-164.
- Navez-Bouchanine F.** (1997), *Habiter la ville marocaine*, L'Harmattan, Paris, Gaétan Morin, Casablanca.
- Navez-Bouchanine F.** (dir.) (2002), *La fragmentation en question : des villes entre fragmentation sociale et fragmentation spatiale ?*, L'Harmattan, Paris.
- Navez-Bouchanine F.** (2005), « Les espaces publics des villes maghrébines. Enjeu et partie prenante de l'urbanisation », in Arnaud J.-L. (dir.), *L'urbain dans le monde musulman de la Méditerranée*, Maisonneuve & Larose, Paris, pp. 101-119.
- Rachik A.** (2002a), *Casablanca. L'urbanisme de l'urgence*, Fondation Konrad Adenauer.
- Rachik A.** (2002b), « Casablanca : politiques urbaines et pressions sociales », *Naqd, revue d'études et de critique sociale*, n°16, Alger, pp. 57-65.
- Samie A.** (2000), « Montée de la délinquance », *Maroc Hebdo International*, n°436, U.R.L. : http://www.maroc-hebdo.press.ma/MHInternet/Archives_436/html_436/montee.html [page consultée le 13.10.2008].
- Simmel G.** (1999), *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, PUF, Paris.

Ville de Casablanca (2006), *Rapport d'activités 2005. Bilan et perspectives*, à compte d'auteur, Casablanca.

Weber F. (1989), *Le travail à-côté. Étude d'ethnographie ouvrière*, INRA, Éditions de l'EHESS, Paris.

Wirth E. (1997), « La vie privée en tant que dominante essentielle des villes de l'orient islamique », *in* Naciri M. et Raymond A. (dir.), *Sciences sociales et phénomènes urbains dans le monde arabe*, Fondation du Roi Al-Saoud, Casablanca, pp. 123-130.